



Mercedes-Benz
Communiqué de presse

20 mai 2020

Les 15 premiers eSprinter de série pour Hermes

Hambourg. Un peu plus d'un an après la livraison des premiers eVito de série à Hermes à Hambourg, les 15 premiers eSprinter de série fabriqués à Düsseldorf intègrent la flotte du célèbre logisticien allemand. Les clés ont été remises à Marco Schlüter, DG de Hermes Allemagne, au centre logistique de Hambourg ouvert en 2019. Ces 15 eSprinter rejoignent les autres fourgons électriques Mercedes déjà en service. Le prestataire de services de colis de la ville hanséatique réalise désormais 20% de ses tournées avec des VUL électriques.

Soutenue par ZUKUNFT.DE, projet d'électrification de la livraison du dernier kilomètre des Länder du Bade-Wurtemberg, de Hambourg et de Hesse, le **partenariat stratégique entre Mercedes-Benz Vans et Hermes a été initié en 2017**. Cette coopération va bien au-delà du développement et de l'exploitation de VULs électriques. Elle a aussi permis de co-développer un concept d'infrastructure de recharge efficace dans les centres logistiques d'Hermès et des services IT sur-mesure pour la gestion du parc de VULs électriques et son intégration dans les tournées au quotidien. Le centre logistique de Hambourg compte actuellement **42 bornes de recharge**. Des essais approfondis ont été nécessaires pour établir cet écosystème autour des VULs électriques. Les connaissances acquises lors de ces essais ont ensuite été intégrées dans l'expansion du réseau de distribution d'électricité.

Pour **Benjamin Kaehler, responsable de eDrive@VANs chez Mercedes-Benz Vans**, « notre partenariat avec Hermes montre parfaitement ce que nous entendons par la co-crédation : développer des solutions innovantes et adaptées, en collaboration avec nos clients. C'est pourquoi je suis très heureux de livrer les premiers eSprinters de série, dans lesquels ont été intégrées de nombreuses connaissances issues de notre collaboration avec Hermes.

Marco Schlüter, DG de Hermes Allemagne a déclaré : « Nous sommes fiers d'intégrer à Hambourg les premiers eSprinters de série et de les utiliser activement dans nos tournées de livraison. En 2020, nous mettrons encore en service d'autres fourgons électriques dans d'autres régions d'Allemagne. »

Les véhicules sont loués sur 36 mois via Mercedes-Benz Bank avec un contrat d'entretien comprenant toutes les réparations et travaux d'entretien, y compris les pièces d'usure et l'entretien préventif.

Mercedes-Benz eSprinter : 0 émission mais grand volume de chargement



La production des eSprinters a été lancée le 12 décembre 2019 à Düsseldorf, l'usine qui fabrique tous les fourgons Sprinter thermiques pour l'Europe. Les 15 eSprinter livrés à Hermes sont des versions toit haut, d'un PTC de 3,5 T. Ces versions traction disposent d'un moteur électrique d'une puissance maximale de 85 kW, pour un couple maxi de 300 newton-mètres. L'eSprinter peut être configuré en plusieurs versions, selon que la priorité soit donnée à l'autonomie ou à la charge utile. **Les 15 eSprinter livrés à Hermès ont une capacité de batterie utilisable de 47 kWh (capacité installée : 55 kWh) avec une autonomie de 168 km⁽¹⁾,⁽²⁾ et une charge utile maximale de 891 kilos.**

La seconde configuration (non choisie par Hermes) prévoit une capacité de batterie utilisable de 35 kWh (installée : 41 kWh) et permet 120 kilomètres d'autonomie ⁽¹⁾ ⁽²⁾. La charge maximale s'élève alors à 1045 kilogrammes.

Dans les deux cas, la fonction de **charge rapide intégrée** permet de recharger la batterie de 10 à 80 % en 25 minutes environ. Le volume de charge de 11 m³ peut être utilisé sans restriction, car les batteries sont installées dans le soubassement.

Avec l'eSprinter, les clients ont également à leur disposition un **véhicule connecté**, équipé en série – comme les versions thermiques – du module de connectivité intégré. Le service Mercedes PRO connect "Remote charge management", par exemple, permet de préclimatiser le véhicule afin que l'habitacle soit chauffé avant de démarrer sans compromettre l'autonomie.

⁽¹⁾ 1 La fourchette a été déterminée sur la base du règlement 692/2008/CE. L'autonomie dépend de la configuration du véhicule.

⁽²⁾ L'autonomie réelle dépend également du style de conduite individuel, des conditions de route et de circulation, de la température extérieure, de l'utilisation de la climatisation/du chauffage, etc. et peut varier.